

En direct des conseils municipaux de Tramayes des 24/08/2020 et 28/09/2020

Bulletin d'information n° 228

Durant le mois d'août, le conseil municipal a tenu une réunion spéciale afin de mettre en place en urgence une cantine municipale afin que les enfants scolarisés à Tramayes puissent bénéficier d'un repas à compter du 1^{er} septembre 2020.

Cantine scolaire

L'association de cantine scolaire a fait une assemblée générale extraordinaire le 14 août. Constatant que les éléments nécessaires à la constitution d'un bureau n'étaient pas réunis, il a été décidé de procéder à la dissolution de cette association.

De fait, pour assurer une continuité de service auprès des enfants scolarisés à Tramayes, le conseil municipal, lors de sa réunion du 24 août, a décidé la création d'une cantine municipale. Un règlement de service et des tarifs ont été votés, puis adressés aux parents pour information. A ce jour, cette cantine municipale assure le service d'environ 44 repas par jour. Pour l'instant, ces repas sont préparés par le restaurant LAROCLETTE de Bourgvilain et le service de table et de surveillance est assuré par des agents communaux.

Adressage postal

Afin de faciliter l'accès aux propriétés tant pour le service de la Poste que pour les services d'urgence, il a été nécessaire de nommer l'ensemble des routes, rues et chemins de la commune. Ce travail a été préparé en lien avec les services de la Poste et adopté par le conseil municipal. En ce qui concerne les rues du bourg actuellement nommées, seules de petites modifications ont été acceptées. Prochainement, chaque maison ou parcelle construite se verra dotée d'une adresse postale précise avec un numéro et un nom de rue. Les informations seront communiquées à chacun lorsque ce dossier sera finalisé.

Un appel d'offres va également être lancé par la communauté de communes pour la mise en place de la signalétique (nom de rue, numéros).

Voie Verte

Le conseil départemental a accepté de prolonger l'actuelle voie verte sur notre secteur. Un circuit, avec des variantes et options, a été proposé aux élus, circuit partant de la ferme expérimentale de Jalogny, traversant Bourgvilain, Saint Point et Tramayes pour rejoindre ensuite Saint Léger sous la Bussière, Trambly ... et finir à Montmelard. Le conseil municipal de Tramayes a examiné la portion sur la commune et fait une proposition de tracé reprenant l'ancienne voie ferrée mais permettant aussi de passer au centre bourg sur la place du champ de foire.

Commission d'appel d'offre et commission de contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement des membres du conseil municipal, il convient de redéfinir certaines commissions, dont la commission d'appel d'offre chargée d'examiner les plis lors d'une consultation liée au code des marchés public. Après vote, les membres de cette commission sont Michel MAYA, président, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON et Jean Denis THEVENET (titulaires), Cécile CHUZEVILLE, Annie ACCARY et Jean Marie BERTHOUD (suppléants).

Parallèlement le conseil municipal a désigné Maurice DESROCHES comme membre titulaire et Guy PARDON comme membre suppléant de la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission sera complétée par un membre désigné par le préfet et par un membre désigné par le président du tribunal judiciaire.

Emprunt budgétaire

Dans le cadre de l'équilibre du budget 2020, il est nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 200 000 € sur une durée de 5 ans. Après consultation d'organismes financiers, le conseil municipal a retenu la proposition du crédit agricole centre est à un taux de 0.30% sur 5 ans. Il conviendra également de reconduire la ligne de trésorerie en temps voulu afin de payer les travaux de rénovation de l'ancienne gendarmerie en attendant le versement des subventions. Pour information, sur le dossier de rénovation de l'école, il reste encore à percevoir près de 150 000 €.

Questions diverses

Le conseil municipal décide que pour le chauffage des appartements dans l'ancienne gendarmerie, ce sont les conditions actuelles de la chaufferie communale qui seront appliquées.

Bruits nocturnes

Extrait de l'arrêté préfectoral 1/2640/2-43 portant réglementation des bruits de voisinage :

CHAPITRE I

Bruits émis à l'extérieur sur le domaine public et les voies accessibles au public

ARTICLE 2

Sur les voies publiques, à l'exception des bruits liés aux activités normales de transport, les voies privées accessibles au public et les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif quelle qu'en soit leur provenance, tels ceux produits par :

- les appareils de diffusion sonore à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs
- les hauts parleurs permanents et temporaires
- les publicités par cris et par chants
- la musique amplifiée (usage d'amplificateur)
- la réparation ou réglage de moteurs, quelle qu'en soit la puissance, à l'exception de réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation
- les pétards, artifices, objets et dispositifs bruyants similaires
- les appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie

Des dérogations individuelles ou collectives à ces dispositions pourront être accordées par le maire pour une durée limitée sous certaines conditions (limites d'horaires, niveaux sonores maxima, utilisation de dispositifs de limitation du bruit, obligation d'information préalable des riverains), lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, culturelles ou sportives, fêtes ou réjouissances.

Ces dérogations ne concernent pas les autorisations d'ouverture tardive des débits de boissons.

Les fêtes traditionnelles nationales telles que nouvel an, fête de la musique, 14 juillet et les fêtes traditionnelles locales font l'objet d'une dérogation permanente au présent article.

Repas communal des personnes âgées

En raison de la situation sanitaire et des contraintes imposées, le repas communal annuel n'aura pas lieu cette année.

Permanence de l'assistante sociale : 03/85/59/03/18

AMICALE LAIQUE

Nous vous informons que la marche amicale du dimanche 04 Octobre 2020 n'aura pas lieu exceptionnellement cette année en raison de la crise sanitaire, cependant des ventes seront effectuées tout au long de l'année scolaire.

Notamment une vente de fromages aura lieu le 14 novembre 2020, voir bon de commande joint.

Le bureau de l'amicale laïque

JEUNESSE ET FORME

Le Club Jeunesse et Forme a fait sa rentrée 2020/2021.

2020 est une année bien particulière, ayant fini comme beaucoup l'année dernière trop tôt en raison du covid, la reprise des activités a été bien appréciée de tous en septembre.

La superficie de la salle des fêtes nous permet d'accueillir chaque groupe dans des conditions sanitaires correctes. Le port du masque est obligatoire à l'arrivée, à la fin du cours et non pendant l'activité. Une désinfection du matériel est réalisée avant et après chaque utilisation.

Chacun peut encore adhérer à une activité pour cette année, des **places** sont **disponible**, rejoignez nous !!!

Yoga le mardi de 10h à 11h30

Cross Training enfants le mardi de 17h30 à 18h30 **NOUVEAU**

Cross Training ados le mardi de 18h30 à 19h30 **NOUVEAU**

Cross Training adultes le mardi de 19h30 à 20h30

Body Zen adultes le mardi de 20h30 à 21h30

Modern Jazz 12 cours de danse sont proposés le mercredi ou le vendredi en fonction de l'âge ...nous contacter pour plus de précisions

Step le jeudi de 19h30 à 20h30

Stretching le jeudi de 20h30 à 21h30

Stretching le vendredi de 9h15 à 10h15

En adhérant, vous pensez à votre santé et vous soutenez le secteur du sport, pensez à l'avenir de vos associations.

Contact : Pardon Roselyne 06 50 82 58 76 jeunesseetforme@gmail.com

Mission de santé publique



Vaccination : êtes-vous à jour ?

Amélioration de la couverture vaccinale

Nous informons les personnes nées en 1995 et 1955 qu'il est fortement conseillé de mettre à jour le vaccin diphtérie - tétanos- coqueluche - poliomyélite (DTC Polio).

Pour cela, présentez-vous du **5 au 9 octobre 2020** aux heures d'ouverture du secrétariat médical avec votre carnet de santé.

Après vérification de celui-ci, l'ordonnance de prescription vous sera délivrée gratuitement

Association Vivre au Diapason

* Retrouvez le calendrier des ateliers sur www.vivreaudiapason.wixsite.com/website et sur Facebook

Activités musique : contact/inscription Elodie Cunin 06 12 11 06 02

Eveil musical

De la musique pour s'éveiller au monde, apprendre à écouter et à s'écouter, découvrir des sonorités, chanter, danser, s'amuser, jouer ensemble !

Enfants de 3 ans les mercredis de 10h à 10h45. 150€/an

Enfants 4-5 ans les mercredis de 11h à 11h45. 150€/an

Atelier percussion

Pratiquer toutes sortes de percussions, africaines, cubaines, corporelles, tubes sonores.. en groupe dans une ambiance chaleureuse et décomplexée, énergie garantie !

Adultes / jeunes (+ 13 ans) les mardis de 19h à 20h. 180€/an

Collectif de Ukulélé

Osez ce petit instrument haut en couleur, accessible à tous, et passez un moment musical pétillant ! Jeu en groupe sur un répertoire de musique variée.

Adultes / jeunes (+ 13 ans) les jeudis de 19h à 20h. 180€/an

Activités bien-être : contact/inscription Céline Fautrelle 06 70 92 48 84

Méditation adulte

Découvrir ou redécouvrir son corps à l'aide du mouvement continu de la respiration et en conscience. Détente en profondeur.

Lundi de 19h30 à 20h30. 10€ la séance. 75€/trimestre. Sur inscription.

Méditation parent-enfant (7-10 ans)

Rencontre de deux univers différents évoluant dans un monde complémentaire crée de chaque instants.

Lundi de 17h à 18h. (Bimensuel) 60€/trimestre (+10€/pers suppl). Sur inscription.

Famille : à domicile sur rdv, tarif nous consulter

Méditation future maman

Vivre avec douceur la connexion interne qui vous relie à ce petit être grandissant.

Sur rendez-vous. Durée 1h. 20€ la séance.

Ateliers Art et méditation*

- Mettre en couleur l'instant présent et observer les bienfaits que la méditation apporte au quotidien

Adulte. Un samedi/mois. Durée 3h. 37€ la séance. Sur inscription.

- Mettre en couleur deux univers différents et prendre conscience de leur complémentarité.

Parent-enfant (5-11 ans) un samedi/mois. Durée 2h. 25€ la séance (+5€/pers suppl). Sur inscription.

Lieu des activités

Maison des Associations, (anciennement périscolaire), chemin de Vannas, 71520 Tramayes. Entrée portail.

Email : vivreaudiapason@gmail.com